

400

De: Michèle JUNG <michelejung13@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 09:30
À: dgs@labarben.fr
Objet: non à l'extension des aménagements du Rocher Mistral

Madame, Monsieur,

Je suis fermement opposée aux demandes de défrichage du parc Rocher Mistral.

En effet, ces nouveaux travaux mettent en péril l'environnement local déjà fortement menacé par la sécheresse et les aménagements déjà entrepris. Plus que jamais et dans la ferme volonté de protéger l'environnement, faune et flore, nécessaire à notre survie, je ne peux accepter une dégradation supplémentaire de ce site magnifique.

J'habite en Provence depuis 40 ans et je vois la dégradation des collines, des bois et des prés se faire de façon fulgurante. Il faut arrêter cela !

Je vous prie d'gréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations,

Michèle Jung

401

MICHEL Géraldine

De: Estelle chambonnet <chambonnetestelle@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 12:37
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête

Je suis pour le développement du Rocher mistral

402

MICHEL Géraldine

De: Estelle <cathestelle006@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 12:38
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête

Je suis pour le développement du Rocher mistral

MICHEL Géraldine

De: Julie Khiter <kj13@live.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 12:41
À: dgs@labarben.fr

Bonjour

Je suis pour le développement de Rocher Mistral, en effet les infrastructures dont les permis sont demandés sont nécessaires pour la sécurité et le développement du parc.

Nous y passons d'agréables moment en famille et entre amis.
C'est une chance d'avoir ce parc à proximité.

Cordialement

Julie Khiter

G. d. l.

MICHEL Géraldine

De: Samuele Rizzi <samuelejeux@icloud.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 13:10
À: dgs@labarben.fr
Objet: Parc Rocher Mistral

Juste un petit mail de soutien pour le projet de développement du parc Rocher Mistral, qui contribuera grandement selon moi au bien commun.

Merci, Samuele Rizzi

403

MICHEL Géraldine

De: Guillaume Gratia <guillaumedrum@hotmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 13:21
À: dgs@labarben.fr
Objet: Permis Aménager Rocher Mistral

Bonjour,

Je souhaite m'exprimer pour et prononcer mon avis favorable au permis d'aménager déposé par le Rocher Mistral.

Bien cordialement

406

MICHEL Géraldine

De: virginie.boutellier <virginie.boutellier@laposte.net>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 13:28
À: dgs@labarben.fr
Objet: Projet d'aménagement la Barben

Madame, Monsieur,

Ce projet me semble vraiment bien pour dynamiser les alentours !

Avec sans doute de belles perspectives d'emploi et de retombées économique.

Je suis pour la réalisation de celui-ci !

Bien cordialement

Virginie Boutellier

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

407

MICHEL Géraldine

De: sebastien borello <borello.sebastien@orange.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 13:44
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête

Bonjour,

Je suis pour le développement du rocher mistral

408

MICHEL Géraldine

De: Aline Silvestri <alinesil.1957@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 13:53
À: dgs@labarben.fr
Objet: Projet parc d'attraction

Je dis non à cette atteinte à la sécurité et à la biodiversité sur ce site
Cette zone naturelle doit être protégée car notre région en a bien besoin

Envoyé depuis mon téléphone

MICHEL Géraldine

De: Ghislaine <ghislainevincenot.tur@hotmail.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 13:57
À: dgs@labarben.fr
Objet: enquete publique juin 2023

Bonjour

Veillez noter que je suis contre ce projet démesuré qui va détruire notre nature et dénaturé notre environnement si serin et apprécié de tous.
il y aura des répercussions négatives et des nuisances écologiques avec un projet de cette ampleur !
C'est un projet de promoteurs qui investissent dans un but purement lucratif ! Moi je vis dans ce village et je ne veux pas de leur tourisme de masse !

cordialement

G Tur

MICHEL Géraldine

4/10

De: fdelanouvelle <fdelanouvelle@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 14:09
À: dgs@labarben.fr
Objet: Avis du public Rocher Mistral.

Bonjour,

Je suis évidemment favorable au développement du Rocher Mistral et donc, à l'obtention de son permis d'aménager.

Le Rocher Mistral est un projet soucieux du patrimoine et de l'environnement contrairement à ce que les quelques opposants au projet peuvent affirmer.

Le château de La Barben et son domaine n'ont jamais été aussi bien restaurés et entretenus depuis l'achat du monument en 2019.

Des propositions extrêmement efficaces ont été faites pour assurer la meilleur gestion du risque incendie et inondation.

La LPO et le GCP, toutes deux référentes dans leurs domaines accompagnent le Rocher Mistral dans sa gestion de la faune.

Le projet agricole est salvateur dans un département où l'agriculture souffre.

La zone est déjà fréquentée par des centaines de milliers de visiteurs qui viennent découvrir le très beau zoo de La Barben depuis des décennies.

Le village de La Barben est à près de 3 kilomètres.

Sauver le patrimoine, c'est réussir à mettre en place un modèle qui permet la restauration et l'entretien des monuments sur le long terme. C'est exactement l'objectif du Rocher Mistral.

Cordialement,
Frederic de Lanouvelle
Dga Rocher Mistral.

MICHEL Géraldine

De: Josette Roux <josette.roux12@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 14:11
À: dgs@labarben.fr
Objet: Projet extension du Rocher Mistral

Comment se fait-il qu'à l'heure d'un changement climatique majeur, certains continuent à vouloir s'exonérer des contraintes écologiques demandées?

Comment se fait-il qu'une entreprise puisse oser bafouer toutes les précautions préconisées?

10 hectares devraient être défrichés dans le nouveau plan demandé! Alors qu'il est demandé de limiter la surfréquentation touristique, certaines communes imposant maintenant des quotas de touristes.

Avec ce projet, espace vert dont nous avons tant besoin : balayé

Natura 2000: balayée

Biodiversités: balayée

Vie tranquille et santé des riverains: balayées

Alors Non au projet d'extension du Rocher Mistral.

stop aux projets Rocher Mistral

Hélène ECHINARD <h.echinard@9online.fr>

Mar 04/07/2023 14:33

À : POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Je suis opposée aux trois permis d'aménager pour plusieurs raisons :

- 1°) Des aménagements incompatibles avec les contraintes urbanistiques des lieux
- 2°) Aggravation de l'artificialisation des sols et réduction de la biodiversité
- 3°) Aggravation des risques d'inondation
- 4°) Aggravation des risques d'incendie
- 5°) Aggravation des risques liés à la circulation routière et de la pollution
- 6°) Destruction d'un patrimoine archéologique
- 7°) Sur-fréquentation touristique

Ces aménagements aggraveraient les dommages déjà apportés à l'environnement.

Historienne, très attachée à ma Provence natale, j'estime que l'existant du Rocher Mistral en dénature déjà assez l'Histoire et qu'à défaut de fermeture définitive, il ne convient pas d'aggraver la situation.

Hélène Echinard, agrégée de l'Université, chevalier de la Légion d'honneur

413

Sylvain Parichonne
12 rue du Général Glailot
13 100 BEAURECUEIL

Beaurecueil, 28 juin 2023

Hôtel de Ville
1 place Forbin
13330 LA BARBEN


Consultation publique.

Madame, Monsieur,

Permettez-moi de participer à votre enquête publique pour que mon avis soit pris en compte sur le développement du parc Rocher Mistral. Ce projet m'apparaît comme particulièrement intéressant à une époque où notre patrimoine s'effondre et où la culture reste essentielle à notre société. Je suis donc parfaitement favorable à son développement et aux quelques installations prévues dans le permis qui pourrait lui être délivré.

Permettre au grand public de découvrir un peu plus l'histoire méconnue de la région à travers les spectacles du Rocher Mistral est une chose merveilleuse.

REÇU LE
04 JUIL. 2023
MAIRIE DE LA BARBEN
577-2



414

A Marseille, le 29/06/2023

Hotel de Ville
1 place Forbin
13330 LA BARBEN

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Le Rocher Mistral est une honte et doit s'arrêter. Ils ne respectent rien. Ils n'ont aucun permis. Il paraît qu'ils ont tué une colonie de chauves-souris et qu'ils passent au tribunal bientôt.
Je suis contre ce projet qui détruit tout.

Bien à vous,

Pierrick Vignanie



REÇU LE

04 JUIL. 2023

MAIRIE DE LA BARBEN

578-3

4-15

Bonjour Monsieur,
Bonjour Madame,

Je suis opposée au Rocher Mistral. Même si cela permet la restauration du château de La Barben, Je lis trop de choses négatives dans la presse pour soutenir ce projet. C'est pour ça que je participe à votre demande d'avis.

Une anonyme le 29/06/23

REÇU LE

04 JUIL. 2023

MAIRIE DE LA BARBEN

579-4

416

29 juin 2023

Hôtel de Ville La Barben
1 place Forbin
13330 La Barben

Objet : Avis de participation du public Rocher Mistral

Bonjour,

Je souhaite par ce courrier apporter mon avis favorable au développement du Rocher Mistral. Je pense que le Rocher Mistral est un projet salvateur pour le patrimoine et l'environnement de la région. Le village est situé à plusieurs kilomètres du monument et le Zoo de La Barben accueille déjà des centaines de milliers de visiteurs chaque année depuis 50 ans.

Je souhaite, pour des raisons de discrétion et parce que aucune consigne n'est donnée sur l'obligation de signer son avis, rester anonyme.

Bien à vous,

REÇU LE

04 JUIL. 2023

MAIRIE DE LA BARBEN

580-5

MICHEL Géraldine

De: Sabrina G. <sgalteau@hotmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 14:58
À: dgs@labarben.fr
Objet: Soutien parc rocher mistral

Bonjour

Je soutiens le Rocher mistral dans son développement porteur de nombreux emplois et de divertissement pour les habitants de la région.

Cordialement

Sabrina galteau

418

MICHEL Géraldine

De: papou mamou <mne431@yahoo.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 14:56
À: dgs@labarben.fr
Objet: Non au défrichement de 5 hectares près du chateau de La Barben

Bonjour.

Je découvre avec effroi qu'il est question d'accorder trois permis d'aménagement d'un espace de près de 5 hectares autour du château de La Barben, au mépris de l'avis négatif qui résulte de la consultation publique faite en avril 2023, au mépris des différents classements de cet espace en zone non constructible, au mépris des multiples incidences écologiques catastrophiques qu'engendreraient ces aménagements.

C'est pourquoi j'ose espérer que
VOUS N'ACCORDEREZ PAS CES PERMIS D'AMÉNAGEMENT .

Nicole Elalamy
Paris

MICHEL Géraldine

De: pascal.schmitt21@orange.fr
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 15:08
À: dgs@labarben.fr
Objet: Rocher Mistral Pascal Schmitt

Monsieur,

J'apprends les difficultés que rencontre le Rocher Mistral et j'en suis vraiment désolé.

Hors mis la qualité des prestations proposées, c'est un véritable vecteur économique, social, et culturel pour notre région, voire plus.

Je trouve dommageable et incompréhensible que l'on puisse mettre des freins à de telles initiatives si rares.

Merci de prendre en considération ce courriel.

Cdt,

Pascal Schmitt
493, route de Robion
84300 Cavaillon
Mobile: 06 20 74 40 71
Mail : pascal.schmitt21@orange.fr

MICHEL Géraldine

De: Cornelia Mourier <corne.m06@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 15:11
À: dgs@labarben.fr
Objet: Contre le projet du rocher mistral à la Barben

Bonjour,

Je milite ici contre le projet du Rocher Mistral à La Barben,
Je dis non aux récentes demandes de permis de construire, de défrichage et autres projets qui vont à l'encontre des nécessités de protection de ce site.

Cordialement

421

MICHEL Géraldine

De: pdoudoune@aol.com
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 15:26
À: dgs@labarben.fr; Med K.
Objet: rocher mistral

bonjour,

je suis pour le développement du Rocher mistral

MICHEL Géraldine

De: Merit Fiona <merit.fionaarcu@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 15:37
À: dgs@labarben.fr
Objet: Enquête publique

Bonjour,

Suite à l'enquête publique pour le Rocher Mistral je me permet de vous contacter.

Je suis d'avis que ce projet développera l'aspect culturel et patrimonial de notre Région.

C'est un projet qui mènera au développement de nouveau postes de travail.

Bien cordialement.
Fiona MERIT

MICHEL Géraldine

De: Arfili Sandrine <sandrine.rouger.arfili@orange.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 15:45
À: dgs@labarben.fr
Objet: Avis de participation aux demandes de permis d'aménager déposés par là SAS ROCHER MISTRAL
Pièces jointes: image001.png; Pièce jointe sans titre 02705.htm; AVIS DE PARTICIPATION SANDRINE ARFILI.pdf; Pièce jointe sans titre 02708.htm

Bonjour ,

Merci de trouver en PJ mon avis aux demandes de permis d'aménager déposés par là SAS ROCHER MISTRAL .
Bonne réception
Cordialement
Sandrine Arfili
Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

De: Sandrine ARFILI <commercial@chateaubas.com>
Date: 4 juillet 2023 à 15:35:01 UTC+2
À: sandrineafi@wanadoo.fr

Avis envoyé par email à jas@laba.com.fr

Sandrine Arfili . LA BARBEN

sandrinearfili@wanadoo.fr

La Barben, le 4 juillet 2023.

AVIS DE PARTICIPATION aux demandes de permis d'aménager PA 013 009 22 0006 et PA 013 009 022 0007 déposés par la SAS ROCHER MISTRAL, représenté par Monsieur Vianney d'Alançon en vue de la création des infrastructures du parc à thèmes ROCHER MISTRAL et d'une aire de stationnement, d'une voie pompier, billetterie, sanitaires et esplanade d'accueil sur la commune de La Barben.

Je ne suis pas favorable à ces demandes pour plusieurs raisons :

Tout d'abord, le défrichement demandé pour une superficie de 23 335 m2 de la zone concernée par ce projet est sans doute ce qui est le plus terrifiant. A l'heure d'aujourd'hui où il faut plus que jamais préserver la nature (d'autant que cette zone est classée Natura 2000). Cela représenterait un véritable massacre écologique. La destruction de cet environnement préservé aurait des effets irréversibles sur la flore et la faune (espèces animales protégées et toutes autres espèces).

Ce projet, en l'état, porte atteinte à la conservation ou à la mise en valeur des monuments historiques (le château et l'église Saint Sauveur) . *D'ailleurs, l'Architecte des Bâtiments de France ne donne pas son accord à ce projet.*

Cette zone est concernée par de nombreux risques inondations et incendies. Un projet de tel envergure représente de grands dangers pour le grand nombre de visiteurs attendu, pour le personnel du parc mais aussi pour les riverains et habitants de La Barben.

Ce projet entrainerait de grandes nuisances sonores, ce qui est complètement incompatible avec la proximité du cimetière où nos défunts reposent en Paix, la Paix n'existerait plus à La Barben.

La Barben représente le poumon vert de notre territoire. En prenant cette position par rapport à ce projet, je pense à mes anciens qui se sont toujours battus pour préserver ce magnifique site mais aussi à nos générations futures.

Sandrine Arfili



MICHEL Géraldine

De: Collectif Saintmitre <collectif.saint.mitre@orange.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 15:58
À: dgs@labarben.fr
Objet: consultation public- rocher mistral- juin 2023

Importance: Haute

Marseille le 4 07 2023

Je suis défavorable à ce projet

Une motivation principale, parmi tant d'autres:

Aggravation de l'artificialisation des sols et réduction de la biodiversité
La réalisation de ce projet provoquera l'abattage d'une centaine d'arbres et l'artificialisation d'une dizaine d'hectares (dont 4 ha de terres agricoles) qui sont autant de réservoirs d'une riche biodiversité. On est bien loin des recommandations de réduction de l'artificialisation des sols et de la consommation des espaces naturels et agricoles pour préserver la biodiversité.

Philippe MUSARELLA

Président

Association pour la sauvegarde et l'animation du poumon vert de saint mitre

tel 06 10 20 83 44

425

MICHEL Géraldine

De: Alain JEANGORGES <jeangeorges.alain@wanadoo.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 16:05
À: dgs@labarben.fr
Objet: Permis d'aménagement

Nom : Jeangeorges

Prénom : Alain

Mail : jeangeorges.alain@wanadoo.fr

Ma cousine (Adeline Pouy) habitant à proximité du site, j'ai eu l'occasion de visiter ce site qui est vraiment remarquable.
Arrêtons la bétonisation et laissons la nature reprendre ses droits. Ce lieu est magnifique et chargé d'histoire.

MICHEL Géraldine

De: Sara Rouha <sara.rouha@icloud.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 15:32
À: dgs@labarben.fr
Objet: NON AU PROJET DE ROCHER MISTRAL

Bonjour,

Je milite ici contre le projet du Rocher Mistral à La Barben, Je dis non aux récentes demandes de permis de construire, de défrichage et autres projets qui vont à l'encontre des nécessités de protection de ce site.

Cordialement

MICHEL Géraldine

De: jamet.blandine@laposte.net
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 16:20
À: dgs@labarben.fr
Objet: Rocher Mistral

Bonjour,

Je me permet de vous faire part de mon avis sur le projet du rocher mistral consistant a une création de parking ainsi qu'un défrichement massif.

Étant régulièrement amener a travailler dans les lieux où le projet verra potentiellement le jour et fréquentant beaucoup de Barbenais et Barbenaïse depuis plusieurs années, je pense être apte à vous écrire.

Dans un premier temps, les habitants de la Barben ont pour la plus part choisit de vivre dans ce village pour son calme, son charme et son authenticité. En créant de tels infrastructures les habitants perdront leurs bien-être environnemental premier qui est intimement lié aux espaces dans lesquels ils vivent.

Les nuisances sonores causées dans un premier temps à l'utilisation d'engins mécaniques puis dans un second temps par un tourisme massif impacterons les riverains et l'activité de la faune.

De plus plusieurs points sur l'environnement sont à prendre en compte:

Commençons par l'eau; les travaux qui interviendront directement sur les sols lors des terrassements, auront un impact sur les écoulements des eaux, puis à causes des terrassements, cela entraînera une pollution de surface. Également, la grande quantité d'eau potable utilisée lors des chantiers a également un impact sur les nappes phréatiques, ne sommes nous pas dans une région qui est sujet aux restrictions d'eau ?

Continuons avec l'impact des travaux sur les sols.

La pollution potentielle des sols est directement liée à l'utilisation des engins mécaniques de terrassement. En outre dans les sols ayant subit des travaux, des déchets de chantiers persisterons (plastiques, métaux), Combien de temps mettrons ils pour se décomposer ?

Dans une échelle moins éloignés que celle de la décomposition des matériaux rejetés par les chantiers, les poussières produites, par les chantiers, nuirerons également à la santé des Barbenais, ainsi qu'a à la faune et à la flore avoisinante.

A grande échelle, Si ces genres de projets ont la possibilité de voir le jour, il est bon de savoir qu'une perte de biodiversité accroît notre vulnérabilité face aux pandémies, sape les efforts déployés pour lutter contre la crise climatique et menace nos moyens de subsistance.

Je vous remercie pour votre compréhension,

Cordialement,

Blandine JAMET

478

MICHEL Géraldine

De: Françoise Le maguet <lemaguetfrancoise22@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 16:31
À: dgs@labarben.fr
Objet: Coup de gueule

Arrêter de détruire cette belle nature

Bientôt la terre sera que béton route HLM hangars elle ne respire plus ! Vous la détruisez!! cela est mauvais pour les humains et les animaux qui vivent la terre bientôt va se rebeller mais ça sera trop tard pour tous!!

489

MICHEL Géraldine

De: Nicolas DE MARCELLIS <n.demarcellis@birdformation.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 17:29
À: dgs@labarben.fr
Objet: BIRD FORMATION

Un énorme soutien pour cet endroit magique que j'ai eu la chance de parcourir en famille..
Tout est fait pour s'y sentir apaisé..
Juste irréel d'avoir autant de malveillance envers ce lieu rempli d'histoire

FORCE A VOUS - SOUTIEN A VOUS



Nicolas DE MARCELLIS

Dirigeant - Fondateur
BIRD FORMATION

- 06 11 43 44 81 | 03 85 98 30 05
- n.demarcellis@birdformation.com
- www.birdformation.com
- 15 cours Pierre Puget - 13006 Marseille



Notre catalogue BIRD FORMATION

(Aucun objet)

Fabrice Huber <fabricehuber2@gmail.com>

Mar 04/07/2023 20:45

À :cabinetdumaire@labarben.fr <cabinetdumaire@labarben.fr>

Monsieur le maire,

Ayant pris connaissance du nouveau projet d'implantation du domaine de la Barben, je tiens à vous faire part de mon opposition la plus vigoureuse quand à l'implantation de ce projet.

La démesure de ce projet me paraît complètement en contradiction avec les demandes environnementales actuelles, ce serait une hérésie de laisser faire et mettre en place ce genre de projet.

Nous pouvons occuper nos espaces naturels d'une autre manière.

Je compte sur votre puiacité pour contrarier et combattre cette mise en place.

Recevez Monsieur le Maire, mes salutations les plus distinguées.

M.HUBER

Enquête publique rocher mistral Permis d'aménager

bernard.jean.maintenance@gmail.com

Mar 04/07/2023 17:33

À : POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Cc : bernard.jean.maintenance@gmail.com <bernard.jean.maintenance@gmail.com>

Bonjour,

Je suis CONTRE ce projet qui n'a pas lieu de s'inscrire dans cet environnement.

Pourquoi ?

1. Tout autour de la Touloubre sont des terres agricoles qui doivent être protégées bientôt par une ZAP, zone agricole protégée, projet mené par la chambre d'agriculture et la métropole. Cette ZAP ouvre la possibilité au canal de Provence d'alimenter les terres avec une canalisation enterrée permettant aux agriculteurs de s'installer ou louer des fermages que nous aurons grand besoin dans un futur proche. Etant moi-même marié à une agricultrice, il est très très difficile de construire dans cette zone « A voire impossible si ce n'est pas en lien avec une exploitation. Alors comment se fait-il que la SAFER et la Chambre d'agriculture ne se manifeste pas ? ferment les yeux, qu'ont-ils a se reprocher. Un parking de 4Ha est prévu dans une zone à ruissellement voir inondable au près de la rivière et LA, on autorisera à déstabiliser les sols qui protège les débordements de la Touloubre en cas de crus.
2. De plus, la CDPNAF, commission composée du monde agricole refuse des permis aux exploitants et maintenant ferme les yeux ou n'a pas d'autorité pour empêcher cela????
3. La loi su l'eau est aujourd'hui une garantie du futur et à son tour, personne ne s'inquiète, on laissera faire un pont double voies sur la touloubre sur des berges jusque alors intouchables !
4. Le CHAMP ainsi que la CDPNAF demande aux agriculteurs de faire grossir l'exploitation autour du lieu principal et donc m'empêcherai moi et mon exploitation de grandir à cause d'un parking de 4Ha : c'est le monde à l'envers.
5. Quant aux construction commerciales et ludiques qui seraient faite près du cimetière et de l'église en un lieu inondable et à fort risques incendies, je n'ose pas y croire.
6. Depuis l'arrivée du ROCHER MISTRAL, celui-ci a lancé deux procédures en justice pour nuire à l'exploitation de ma femme et mis en péril sa santé avec des injonctions totalitaire tel l'inquisiteur du moyen âge. Il ne nous fait pas peur...
7. Le propriétaire a aussi mis la zizanie dans le village, « insultant » les personnes qui ne sont pas en accord avec son projet et en mobilisant des partisans pour déstabiliser la commune à travers le conseil municipal et son MAIRE avec de la calomnie 200% dans les médias.
8. Ce projet va détruire une surface considérable de la Flore et ses habitants, les accès aux promeneurs sur le chemin rural barrés avec des vigils qui essaient d'impressionner les personnes. Des méthodes de voyous.

C'EST UN PROJET QUI NE PEUT SE FAIRE DANS CETTE CONFIGURATION, LOIN DES OBJECTIFS DES HABITANTS DU VILLAGE ET DE LA REGION QUI VIVENT DANS UN MILIEU EXCEPTIONNEL QUE L'ON NE PEUT VOIR SE DETRUIRE ; LE TOURISME BUSINESS DE MASSE NE JUSTIFIE PAS LA DESTRUCTION D'UN TEL SITE ; D'AILLEURS LES ALENTOURS SONT CERNES DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUE QUI MERITERAIENT DE RESURGIR DU SOL TEL un MONUMENT HISTORIQUE non une stelle.

NON, NON et NON. Trop de risques humains dans ce projet proposé par une communauté qui se fout de notre belle région.

Bernard JEAN

632

MICHEL Géraldine

De: Delorme Gregory <delorme.gregory@orange.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 17:49
À: dgs@labarben.fr
Objet: Participation du public Rocher Mistral

Bonjour je suis pour le projet d'aménagement du Parc Rocher Mistral Delorme Grégory

Envoyé depuis l'application Mail Orange

MICHEL Géraldine

432

De: audrey soliveres <soliveres.picone@gmail.com>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 17:52
À: dgs@labarben.fr
Objet: OPPOSITION CONTRE LE PROJET DU ROcher MISTRAL

Bonjour,

Je vous écrit ce mail contre le projet de la création du parking et le projet xxl du parc rocher mistral qui n'est pas adapter a notre beau village de la barben !!

Ce proget met en danger notre belle flore, énormément d'arbre ont était abbatue et d'autre sont encore en danger malgré tout les conséquences que cela engendre sur notre nature de provence et de réchauffement climatique part la même occasion !!

Cela met en danger le calme et la tranquillité de notre village et etant employer au centre équestre des écuries du BAOU ce projet menace notre exploitation ainsi que notre avenir professionnel !!

Nous travaillons pour des personnes en situation de handicap. Notre but est de soutenir c'est personne pour les aider à évoluer dans leur handicap et leur apporter au maximum de bien être !!

Ses personnes ont besoin de calme et d'aucune distraction autour d'eux pour que nos séances soie bénéfique.

Le projet du rocher MISTRAL affectera et auras un énorme impact sur la qualité de notre travaille .. Qu'elle seras l'avenir de ses personnes ? Quelle seras mon avenir en tant que professionnel ?

Pour toute ses raisons et bien d'autres encore j'espère que toute la richesse que notre beau village nous apporte pourra être préserver et que ma parole et toute celle qui sont contre se projet soie entendu et prise en compte !

Avec tout mon respect je vous pris de recevoir madame, monsieur mes sincères salutations.

Mme soliveres audrey

Non contre le projet du rocher MISTRAL

Florent Orthès <orthisflorent46@gmail.com>

Mar 04/07/2023 18:05

À : POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour,

Je vote contre le projet du rocher MISTRAL!

Qui depuis son ouverture va de mauvaise surprise en mauvaise surprise ! Aucun respect sur notre village, notre nature et nous habitant de la barben !!

Beaucoup d'actions ont été amenées sans aucun accord et aucune autorisation ! Destruction du patrimoine et tout ce qu'il y a autour ! Aucune prise en compte du ressenti, de la vie et de la tranquillité de nous habitant du village !!

Pour toutes ses raisons et surtout l'irrespect que ce projet apporte je souhaite que ce projet soit annulé et l'agrandissement du parking ne voie pas le jour !

Monsieur Orthès Florent

(Aucun objet)

Medk13 <medk13@free.fr>

Mar 04/07/2023 18:14

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour, je suis pour l'agrandissement du Rocher Mistral

Enquête publique sur les projets d'aménagement de Rocher Mistral

Marc Belluau <marc.belluau@wanadoo.fr>

Mar 04/07/2023 18:16

À : POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour Madame Monsieur,

Je suis défavorable à ces trois permis d'aménager pour les raisons ci dessous:

1°) Ces aménagements sont en totale contradiction avec les dispositions urbanistiques des lieux

La zone de La Barben est identifiée comme « espace agro-naturel d'indice 1 » dans le SCOT du pays salonais et comme « espace agricole de vocation spécialisées » (espaces à préserver) dans la Directive Territoriale d'Aménagement des BdR. Le quartier est aussi RNU ce qui signifie qu'aucune construction n'est possible sauf si le projet relève d'un intérêt public avéré. Or, la société Rocher Mistral organise des spectacles qui véhiculent une histoire fantasmée et antirépublicaine qui n'a strictement rien à voir avec ce qui est établi par les historiens. Loin d'être d'une quelconque utilité publique, ces spectacles sont un danger public.

Certains des terrains ciblés sont classés Natura 2000, zone protégée LPO, ZNIEF 1 et 2. Aucun n'est constructible .

Plusieurs bâtiments sont classés par les Monuments historiques : la chapelle du XVIe siècle, le château, dont les plus anciens éléments connus remontent au XIe siècle, le jardin à la française et le pont sur la Touloubre.

2°) Ils aggravent l'artificialisation des sols et la réduction de la biodiversité

La réalisation de ce projet provoquera l'abattage d'une centaine d'arbres et l'artificialisation/pollution d'une dizaine d'hectares – dont 4 hectares de terres agricoles – qui sont autant de réservoirs d'une riche biodiversité.

Les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager mettent en danger plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échancrées (Murins) et l'aigle de Bonelli. Depuis des dizaines d'années, le château de La Barben héberge dans ses souterrains l'une des plus importantes colonies de Murins à oreilles échancrées de la Région Sud avec 600 à 700 individus. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ce projet aura aussi comme conséquence la dégradation des lieux d'habitat et de chasse de l'aigle de Bonelli, rapace emblématique de notre territoire. C'est d'ailleurs au nom de la protection de ces espèces protégées que le préfet des Bouches-du-Rhône vient de prendre le 13 juin 2023 un arrêté

de sursis à statuer sur le défrichage d'un bois destiné à être transformé en chemin d'accès entre les parkings et la billetterie.

Avec la pollution sonore et lumineuse des spectacles prévus en journée et en soirée les animaux du zoo se retrouveront en situation de stress, ce qui peut avoir des incidences économiques sur l'activité du zoo. De la même manière, la création de vastes parkings tout autour des écuries du Baou ne manquera pas de provoquer des situations de stress et de mettre en difficulté les exploitants. Ce projet met donc en péril les activités existantes.

En compensation, et en guise de bonne foi environnementale, le porteur du projet propose de réaliser diverses plantations et d'introduire des ruches. Mais la compensation n'est qu'apparente.

3°) Ils aggravent les risques d'inondation

La Touloubre est connue pour ses crues soudaines : 1973, 1976, 1979, 1986, 1993, 1994 et 2003. Son bassin versant a été classé parmi les Territoires à risque important d'inondation en 2012. Les tribunes, les boutiques et les parkings implantés sur des terres agricoles et naturelles situées à proximité de la Touloubre et de son affluent le Lavaldehan, aggraveront ce risque. L'artificialisation des sols diminuera leur capacité d'absorption, augmentera le ruissellement et accélèrera le gonflement des eaux de la Touloubre lors des gros orages, mettant ainsi en danger les habitants situés en aval, à La Barben et Pelissanne.

4°) Ils aggravent les risques d'incendie

La carte des Bouches-du-Rhône des aléas induits pour les feux, classe la parcelle des tribunes en zone d'aléas forts et celle des boutiques en zone d'aléas très forts. En 1991, un incendie est arrivé à proximité du jardin potager. L'afflux de touristes – qui peuvent eux aussi avoir des comportements dangereux (jets de mégots etc.) – dans des zones aussi confinées, à très forts risques d'incendie et difficiles d'accès pour les secours en raison du relief et de l'étroitesse des routes, constituera une menace constante.

5°) Ils aggravent les risques liés à la circulation routière et de la pollution

La route reliant Saint-Cannat à Pelissanne (D 572), celle menant du village au château (D 22 A) et celle qui rejoint la route de Lambesc au château, seront rapidement saturées par l'augmentation du trafic des automobiles et des bus lors de la saison touristique où les 300 000 visiteurs attendus (120 000 véhicules) s'ajouteront aux 350 000 actuels du zoo. Compte tenu de l'étroitesse et de la sinuosité des routes, les risques d'engorgement de la circulation – déjà effectifs lorsque le zoo est en haute saison (mai, juin, juillet, août) –, les risques d'accidents matériels ou humains avec des piétons et des cyclistes seront inévitablement démultipliés. Cet afflux de véhicules contribuera

aussi à augmenter la pollution en dioxyde de carbone, dioxyde de soufre et en particules fines, dont nous connaissons aujourd'hui le potentiel cancérigène. Cette pollution viendra s'ajouter aux nuisances sonores et lumineuses des spectacles nocturnes qui gêneront les riverains.

6°) Ils détruisent un patrimoine archéologique

L'histoire du village de La Barben ne se résume pas à celle du château. Les fouilles entreprises récemment par l'INRAP font apparaître de nombreux vestiges sur les principaux terrains visés par les permis d'aménager : berges de la Touloubre pour les parkings ; prairie en arrière du château pour les tribunes et le lac artificiel ; bois pour le village commercial et les logements. Ces vestiges couvrent un large spectre chronologique, allant du néolithique au XIXe siècle en passant par l'âge du bronze, du fer et l'époque médiévale (tombes, silos, fours, quantité importante de mobiliers lithiques, céramiques et métalliques, activité artisanale pour la production de tuiles, lavoir, exploitation viticole, aqueduc souterrain remarquablement conservé). C'est toute l'histoire de La Barben qui est enfouie à quelques centimètres seulement de la surface. A aucun moment, dans la présentation de ses demandes de permis d'aménager, la société Rocher Mistral évoque le risque d'impact archéologique et patrimonial des futures constructions qui, pourtant, bouleverseront le sous-sol et détruiront définitivement les vestiges de l'histoire du village. Curieuse façon de concevoir le patrimoine.

7°) ils vont créer une sur-fréquentation touristique

Le zoo de La Barben attire déjà annuellement 350 000 visiteurs. Si les permis d'aménager venaient à être autorisés, la fréquentation touristique annuelle atteindrait 650 000 personnes (260 000 véhicules) sur moins de 1 km² (le zoo et le château sont très proches), puis plus d'un million de personnes si l'on en croit les prévisions de la société Rocher Mistral. A titre de comparaison, le Parc national des calanques – saturé par les visiteurs au point d'avoir mis en place des mesures pour en limiter l'accès – reçoit 3 millions de personnes sur une surface de 85 km², soit 35 000 personnes par km². Alors que tout le monde s'accorde à reconnaître que le modèle économique du sur-tourisme n'est plus soutenable et qu'il provoque de graves atteintes à l'environnement, la société Rocher Mistral tente de l'imposer à La Barben

Conclusion

De quelque point de vue que l'on se place, les trois permis d'aménager envisagés par le projet Rocher Mistral sont typiquement ce qu'il ne faut plus faire dans nos territoires. Avec ce projet ce profilent : destruction d'un patrimoine classé, destruction d'un patrimoine archéologique, sur-fréquentation touristique mettant en péril les activités déjà existantes, artificialisation des sols, destruction de la biodiversité et disparition d'espèces protégées, aggravation des risques d'incendie, d'inondation et de sécurité publique, augmentation de la pollution.

Et tout ceci pourquoi ? Pour la présentation de spectacles qui

437

Contre le village provençal

Polge Serge <serge.polge@gmail.com>

Mar 04/07/2023 18:21

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Non aux permis d'aménager pour construire un village provençal et ses aménagements aux abords de 2 Monuments historiques. Le parc d'attraction aura des effets négatifs sur l'Environnement de ce site " remarquable"

MICHEL Géraldine

De: Xavier LAFON <xlafon@orange.fr>
Envoyé: mardi 4 juillet 2023 18:43
À: dgs@labarben.fr
Cc: marie-jeanne gambini
Objet: Projet Rocher Mistral

Monsieur le Maire,

Je voudrais par ce message témoigner de mon opposition totale au projet déjà en cours et à son extension prévue. Pour moi ce projet est démesuré, en opposition totale avec le souci de limiter les concentrations touristiques, préoccupation qui se fait enfin jour en France jusqu'au sommet de l'Etat. Ce projet est sans rapport avec la taille de votre commune et il ne peut apporter que davantage de méfaits à son environnement et à ses habitants. Historien et archéologue professionnel, je suis atterré par le message que ses promoteurs souhaitent transmettre, à l'opposé de ce que la recherche historique propose régulièrement depuis plusieurs années sur l'histoire de la Provence. J'appuie donc toute démarche qui permettrait de mettre fin à une opération qui au final déshonore totalement notre région.

Avec mes salutations distinguées et mes encouragements les plus sincères dans la lutte que vous menez

Bien cordialement,

Xavier LAFON

675 Chemin de rastel

13510 EGUILLES

Professeur émérite d'archéologie et d'histoire de l'art romain,

Ancien Vice-Président de l'Université de Provence

Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA USR3155)

Aix-Marseille Université

MMSH BP 647

13094 Aix-en-Provence cedex

Téléphone : +33 (0) 6 74 78 51 01 et 4 42 92 43 54

Courriel : xlafon@orange.fr

Projet la Barben

La commune de la Barben ne dispose pas d'un plan local d'urbanisme, ni d'une carte communale ; elle est donc soumise au règlement national unique (RNU). À ce titre, la délivrance des autorisations d'urbanisme doivent recevoir l'avis conforme du préfet et sont soumises aux dispositions des articles L111-1 et suivants du code de l'urbanisme (CU). En tant qu'exception au principe énoncé par l'article L111-3 CU d'autorisation des constructions dans les seules parties urbanisées de la commune, l'article L111-4 CU dispose que : « Peuvent toutefois être autorisés en dehors des parties urbanisées de la commune : [...] »

2° Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national ».

Rien dans le projet exposé ne montre les dispositions consistant en un aménagement de constructions nécessaires à des équipements collectifs, et favorisant l'activité agricole sur le secteur du projet bien au contraire.

Cette interprétation sur laquelle repose la faisabilité du projet au titre du code de l'urbanisme et qui aura un impact environnemental important voir irréversible sur la faune et la flore est une provocation pour ceux qui se soucient de la préservation du peu qu'il reste de notre biodiversité. Les compensations proposées sont dérisoires, elles montrent l'importance accordée à la protection de la faune et la flore par le maître du projet.

Les différents avis émis par les spécialistes montrent les principaux enjeux environnementaux suivants

- la prise en compte des risques naturels (inondation et incendie de forêt) ; Rappel du code de l'urbanisme les projets ne doivent en aucun cas augmenter le nombre de personnes exposées aux risques et pourtant !

Le porter à connaissance (PAC) de l'État du 15 juillet 2020 relatif au risque d'inondation sur la commune de La Barben caractérise la zone inondable par débordement de la Touloubre et de ses affluents par une approche hydrogéomorphologique au sein de laquelle il est demandé d'appliquer un principe d'inconstructibilité. Une partie du site est située dans le lit moyen ou le lit majeur des cours d'eau de la Touloubre et du Laveldenan. Les principes de prévention rappelés dans le PAC précisent que :

- les zones non urbanisées inondables ne doivent pas être bâties ;
- les zones en aléa fort sont inconstructibles ;
- les établissements recevant du public (ERP) de grande capacité sont interdits dans l'enveloppe de la crue de référence. **Que faut-il de plus ?**

- la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques ; (avec un tel projet c'est impossible)

- la préservation du cadre de vie (bruit et trafic routier, pollution) ; sans intégrer l'impact des nouveaux visiteurs sur la nature environnante (sur fréquentation, piétinement, déchets)

- l'intégration paysagère des futurs aménagements ;

- la protection de la ressource en eau (l'augmentation significative de la consommation sera t-elle compatible avec la ressource disponible demain?)

2.1.2. Incendie de forêt

Le site du projet se trouve au sein d'une zone boisée appartenant au massif forestier des Quatre-

Termes. Le PAC des services de l'État identifie la zone comme étant en aléa subi « moyen à exceptionnel », étant indiqué que, dès l'aléa moyen, la construction d'un établissement recevant du public ne doit pas être autorisée.

La zone d'étude est incluse dans plusieurs périmètres de protection et d'inventaire, à savoir la zone de protection spéciale (ZPS) « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour », site Natura 2000 désigné au titre de la directive Oiseaux, deux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF de type 18 et de type 29) et le domaine vital du plan national d'action en faveur de l'Aigle de Bonelli.

S'agissant des continuités écologiques, la zone d'étude est traversée par les cours d'eau (trame bleue) de la Touloubre et du Lavaldenan et se situe dans un réservoir de biodiversité (trame verte) « à remettre en bon état ». Le futur PLU de la Barben identifie ce secteur comme étant à préserver afin « de maintenir la fonction de réservoir et de continuités écologiques des espaces naturels et agricoles » et de protéger la fonction écologique des cours d'eau et de leurs ripisylves (éléments issus du projet de PADD).

Comment est-il possible qu'un projet d'une telle ampleur puisse être réalisé :

- dans une zone qui doit être inconstructible au PLU (inondation, feux de forêts).
- sans tenir compte des multiples impacts négatifs sur la biodiversité, la trame verte et bleue, énumérés si supra.
- ou est l'intérêt général ?

Ce projet ne correspond pas aux besoins de la population local. Il ne doit être abandonné.